

**Master 1 DROIT**

Examens du 2ème semestre 2017/2018

Session 1

**DROIT CIVIL (successions et libéralités)**

Alice Tisserand-Martin

**CAS PRATIQUE**

Paul Bernard est décédé le 5 avril 2013. Il a laissé pour lui succéder :

- son épouse Jeanne avec laquelle il s'était uni en seconde noces sous le régime de la séparation de biens.
- Sa fille Louise, issue d'un premier mariage
- Son petit-fils Alain, fils d'Albert, ce dernier était issu de son mariage avec Jeanne mais il est décédé le 6 juin 2007.
- Son petit-fils Marin et sa petite-fille Marine, tous deux issus d'une fille prédécédée Marthe, issue de son mariage avec Jeanne. Marthe est décédée le 7 mai 2008.

Le patrimoine de Paul Bernard se compose :

- d'une maison d'habitation située à Nîmes dont il a héritée au décès de sa mère (valeur actuelle 600 000 € ; valeur au décès de Paul 400 000 €)
- d'un appartement à Paris (valeur actuelle 800 000 €; valeur au décès de Paul 600 000 €)
- d'un portefeuille de valeurs mobilières (valeur actuelle 200 000 € ; valeur au décès de Paul 150 000 €)
- Des liquidités figurant sur différents comptes bancaires pour un montant total de 500 000 € à ce jour comme au jour du décès de Paul.

Le passif existant au décès de Paul correspond à un arriéré d'impôt pour une valeur de 50 000 € ainsi qu'au frais funéraires pour une valeur de 10 000 €.

A noter : à ce jour, comme au jour du décès de Paul, Jeanne vit dans un appartement à Cannes dont elle est la propriétaire exclusive.

Paul décède en l'état d'un testament olographe par lequel il a consenti un legs de 200 000 € à la SPA et a légué la maison de Nîmes à sa fille Louise.

A noter : tous les héritiers appelés ont accepté la succession.

De son vivant, Paul Bernard a effectué différentes donations :

- Par acte notarié, en date du 4 juin 2006, Paul Bernard a donné, à son petit-fils Alain, un terrain nu situé à Quimper estimé à 150 000 € dans l'acte de donation. En 2007, Alain a fait édifier une villa sur ce terrain pour un coût de 200 000 €. En 2010, Alain a vendu cette propriété à Quimper pour un prix de 400 000 € (valeur du terrain nu au jour de cette vente 250 000 €). Avec la somme ainsi obtenue ainsi qu'à l'aide d'un prêt bancaire, Alain a acquis une maison à Bénodet pour un prix de 500 000 €. A ce jour la maison de Bénodet peut être évaluée à 700 000 € (valeur au jour du décès de Paul Bernard 600 000 €).
- Le 8 janvier 2009, Paul Bernard a donné, par virement bancaire, la somme de 50 000 € à son petit-fils Marin. Ce dernier a utilisé l'intégralité de cette somme pour acquérir un véhicule automobile dont la valeur à ce jour n'est plus que de 10 000 €.
- Le 3 février 2010, Paul Bernard a donné à sa petite fille Marine un tableau de maître dont celle-ci est toujours propriétaire à ce jour. La valeur de ce tableau pouvait être estimée à 100 000 € au jour du décès de Paul, elle est à ce jour de 150 000 €.

Liquidez la succession de Paul Bernard (17 points)

Question subsidiaire (3 points) : dans cette configuration, aurait-il été intéressant pour Jeanne de bénéficier d'une donation du plus fort disponible entre époux ?

---

**Durée de l'épreuve** : 3 heures

**Document(s) autorisé(s)** : code civil

**Matériel autorisé** : calculatrice